S'identifier / Créer un compte
Rechercher une actu, un article
NEXT INpact
DOSSIERS TESTS PRIX DU NET FORUM LE BLOG
3612 abonnés
= 16,4% de soutien
Abonnez-vous
À partir de 0,99 €
Accueil > Droit > Justice > En 4 mois, Google a déjà reçu 100 millions de demandes de déréférencement
▼ PUBLICITÉ

En 4 mois, Google a déjà reçu 100 millions de demandes de déréférencement

Le moteur tourne à plein régime

Depuis le 1er janvier 2014, Google a déjà reçu plus de 100 millions de demandes de déréférencement de la part d'ayants droit, ces derniers souhaitant que le célèbre moteur de recherche arrête de renvoyer ses utilisateurs vers des pages considérées comme illicites. Un record. Mais si les chiffres de ces requêtes DMCA ne cessent de s'envoler ces dernières années, l'on ne compte plus non plus le nombre de cas de demandes illégitimes.

Après avoir ciblé les « pirates », les industries culturelles s'attaquent depuis plusieurs années à leurs canaux d'accès aux contenus illicites. Google étant perçu comme la principale porte d'accès des internautes vers des sites de streaming, de liens torrent ou de téléchargement direct, les ayants droit s'emploient donc à demander au célèbre moteur de recherche de faire un peu de ménage...

Comment ? En adressant à la firme de Mountain View des requêtes dites DMCA (pour *Digital Millenium Copy Act*, du nom de la loi américaine encadrant ce dispositif), au travers desquelles ils signalent différentes pages jugées illicites, et que Google est tenu de déréférencer. Cette logique du « notice and stay down » (une notification, un retrait) prévaut également en Europe : dès lors qu'un intermédiaire tel que Google est informé par un ayant droit qu'un contenu qu'il héberge est illicite, l'hébergeur doit le retirer promptement, sous peine de voir sa responsabilité engagée.

Concrètement, si le géant de l'internet donne une suite favorable à une requête DMCA, alors la page dénoncée n'apparaît plus au sein des résultats qu'il affiche suite à une recherche d'un utilisateur.

> *En réponse à une plainte reçue dans le cadre du US Digital Millennium Copyright Act (loi de protection des droits d'auteur), nous avons retiré 2 résultat(s) de cette page. Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre connaissance de la plainte DMCA qui a entraîné le retrait de ce(s) résultat(s) à l'adresse suivante : ChillingEffects.org.*
>
> ◀ Goooooooooogle ▶
>
> Précédent 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Suivant

Deux ans plus tard, 25 fois plus de requêtes DMCA

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce type de procédure a le vent en poupe. À partir du **Transparency Report** mis à jour chaque semaine par Google, **TorrentFreak** affirme que le moteur de recherche a reçu depuis le début de l'année plus de 100 millions de requêtes DMCA (sachant qu'une seule et même demande peut consister au signalement de plusieurs centaines d'URL). L'année dernière, il avait fallu attendre **le mois de juillet pour franchir un tel seuil**.

Si l'on regarde plus loin dans le temps, l'ascension est tout simplement vertigineuse. De 251 566 demandes de déréférencement reçues la semaine du 12 mars 2012, on est passé à 6 532 423 requêtes la semaine du 10 mars 2014. Soit une multiplication par plus de 25 en l'espace de deux ans ! Rappelons au passage qu'en 2012, justement, Google affirmait que lorsqu'il recevait 250 000 demandes en une semaine, **c'était plus qu'au cours de toute l'année 2009**...

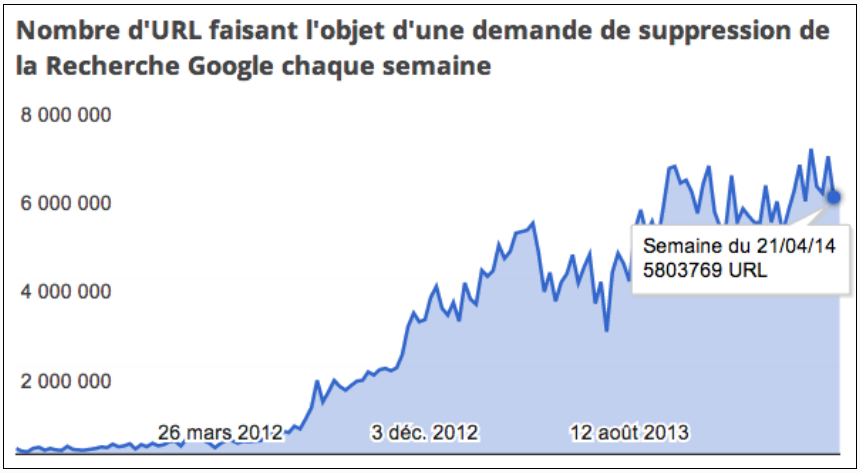

Qui sont ceux qui sollicitent le plus le moteur de recherche ? L'industrie musicale (la **RIAA** et la **British Phonographic Industry** notamment), ainsi que des sociétés spécialisées agissant pour le compte de différents ayants droits - à l'image de **Degban**, qui a adressé plus de 75 millions de requêtes à Google depuis juillet 2011.

Un processus aux effets pervers et à l'efficacité contestée, y compris par les ayants droit

Le problème est que l'envoi massif de ces requêtes DMCA s'accompagne de fréquentes erreurs en tout genre : Microsoft qui demande à Google de **déréférencer la page Wikipédia d'Office, sa suite bureautique**, ou bien encore **de son propre site officiel** ; des majors du cinéma qui prétendent détenir des droits sur des œuvres sous licence libre (le **documentaire « The Pirate Bay - Away From Keyboard »** a ainsi été censuré par Google, ou, plus récemment, **un film d'animation de la fondation Blender**) ; des ayants droit qui réclament le **retrait d'un nom de domaine complet**, etc.

> 188. http://www.verytorrent.com/elearning/1605-beachbody-turbofire-2009.html
> 189. http://www.verytorrent.com/elearning/1728-beachbody-insanity-iphone-ipod-touch.html
> 190. http://www.zxland.com/free/1094576-beachbody-focus-t25-workout-program-html.html
> 191. https://mail.google.com/mail/u/1/

▼ PUBLICITÉ
COMPAREZ Les offres internet lesoffresinternet.fr
DOSSIERS
Dans l'œil de la vidéoverbalisation
Par Xavier Berne, le 04/11/2013
EDITO
Changer de nom : un passage délicat, des raisons différentes
Être un site libéré, tu sais c'est pas si facile
Les brèves
Lucienne vous explique comment déclarer vos revenus en ligne (16)
Par contre, pour le mot de passe...
Crucial vante la DDR4 dans une vidéo (16)
Vivement la DDR5 !
Panne sur le réseau mobile de SFR, la data en carafe (22)
3G et 4G, pas de discrimination
Vous ne savez plus où vous êtes garés ? Google Now peut vous aider (65)
En attendant de vous déplacer en Google...
Toutes les brèves
▼ PUBLICITÉ
Bons plans
Un smartphone Acer Liquid Z5 de 5 pouces sous Android 4.2 : 128,90 €
Valable jusqu'au 11 mai
Un capteur d'activité et de sommeil Withings Pulse pour 87,30 €
Valable jusqu'au 11 mai
Un clavier Roccat Isku FX, une souris Kone XTD et un tapis Hiro pour...
Valable jusqu'au 11 mai
Un kit de 16 Go de DDR3 (2x 8 Go) SO-DIMM Crucial Ballistix Sport :...
Valable jusqu'au 11 mai
Tous les bons plans
Allez-vous attendre la dernière minute pour vos cadeaux de Noël ?
Voir les résultats
Prix du Net
Emploi

192. https://www.drumnbassjungle.com/11254-focus-t25-workout-program-be.html

Et tout ça, sans que les ayants droit ne se montrent réellement satisfaits du dispositif. **En mai 2013**, la RIAA déclarait ainsi qu'elle luttait « *avec un seau* » contre « *un océan de téléchargements illégaux* ». Le puissant lobby américain affirmait « *ne pas voir le bout du tunnel* », en ce que les contenus signalés une première fois finissent la plupart du temps par réapparaître ailleurs. De ce fait, les industries de la musique et du cinéma militent dorénavant pour que davantage de responsabilités pèsent sur les moteurs de recherche (**pour en savoir plus, voir notre article**). Google **affirme** pourtant déréférencer 97 % des URL qui lui sont signalées.

Xavier Berne,* *Publiée le 06/05/2014 à 15:00

Signaler | Envoyer Tweet

Actu Précédente Actu Suivante

Soutenez l'indépendance de Next INpact en devenant Premium

Tout le contenu de Next INpact sans pub

Et bien plus encore...

Abonnez-vous
À partir de 0,99 €

Ingénieur études et développement .NET H/F
[Stage] Exaduo, Vanves (92)

Consultant Junior Infrastructure & Cloud Microsoft H/F
[Stage] Exaduo, Vanves (92)

Développeur ANDROID senior pour leader Media H/F
[CDI] MOBISKILL partner, Paris (75)

Startup - Chef de projet et développement commercial H/F
[Stage] Bureaux A Partager, Paris (75)

Poster une offre Plus d'offres

Il y a 11 commentaires

Konrad Le mardi 6 mai 2014 à 15:12:06 #1
Inscrit le mardi 3 août 10 - 1424 commentaires

INpactien

> En mai 2013, la RIAA déclarait ainsi qu'elle luttait « **comme des sots** » contre « un océan de téléchargements illégaux »

morgan500 Le mardi 6 mai 2014 à 15:12:20 #2
Inscrit le mardi 3 janvier 06 - 106 commentaires

INpactien

Question

Un particulier peut-il faire une demande de déréférencement ?

coucou_lo_coucou_paloma Le mardi 6 mai 2014 à 15:54:52 #3
Inscrit le jeudi 9 décembre 04 - 9166 commentaires

INpactien

morgan500 a écrit :

> Question
>
> Un particulier peut-il faire une demande de déréférencement ?

Si je te prends au mot, oui, il peut faire la demande. De là à ce qu'elle soit légale...
Si la demande rentre dans le périmètre du DMCA, je ne ne vois pas ce qu'il l'en empêche.

zempa Le mardi 6 mai 2014 à 15:56:23 #4
Inscrit le mardi 31 juillet 12 - 373 commentaires

INpactien

> En mai 2013, la RIAA déclarait ainsi qu'elle luttait « avec un seau » contre « un océan de téléchargements illégaux ». Le puissant lobby américain affirmait « ne pas voir le bout du tunnel », en ce que les contenus signalés une première fois finissent la plupart du temps par réapparaître ailleurs. **De ce fait, les industries de la musique et du cinéma militent dorénavant pour que davantage de responsabilités pèsent sur les moteurs de recherche** (pour en savoir plus, voir notre article).

Ou comment faire peser toute la charge sur les épaules des autres....

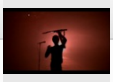

RaYz Le mardi 6 mai 2014 à 16:45:54 #5
Inscrit le mercredi 28 mars 07 - 3230 commentaires

INpactien

Konrad a écrit :

>

Cliquez-ici pour vous connecter ou vous inscrire pour pouvoir participer aux commentaires.

Il y a 11 commentaires

Toutes les marques citées sur Next INpact appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
Next INpact : Mentions légales - Partenaires : Comparer forfaits mobiles - LesNumeriques - Personnaliser Windows - ForumScience - Tom's Hardware - Forfaits Mobiles - Télécharger logiciel

Copyright © 2003 - 2014 PC INpact SARL de presse. Marque déposée. Tous droits réservés. **Nextinpact.com** est un site de Next INpact Network - Design par BtoWeb Solutions

;